

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, désigné président de séance.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA.

Absente excusée : Pauline CAILLONNEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27032023_ 10: Vote du budget Primitif 2023 du budget annexe « Lotissement les Mares »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable,

Vu le compte administratif 2022,

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 27 février 2023 et l'existence du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant la réunion de la commission des finances le 6 mars 2023,

Vu l'annexe jointe à la présente note de synthèse détaillant les chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal et des budgets annexes.

Entendu la présentation du projet du budget primitif 2023,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2023 du budget annexe « Lotissement les Mares », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

002	Résultat de fonctionnement reporté	10 850.00
011	Charges à caractère général	668 882.19
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	679 732.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	220 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	899 732.19

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

002	Excédent de fonctionnement antérieur	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	220 000.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	220 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	679 732.19
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	679 732.19
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	899 732.19

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

001	Résultat d'investissement reporté	26 577.72
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 577.72
040	Stock final- terrains	679 732.19
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	679 732.19
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	706 309.91

SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

001	Excédent d'investissement reporté	0.00
Chapitre 16	Emprunts et dettes	486 309.91
	Total des recettes réelles d'investissement	
040	Terrains aménagés	220 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	706 309.91

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « Lotissement les Mares » tel que présenté ci-dessus.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/04/2023
Au registre

Le Président de séance,

Jean-Luc RABILLARD

